

224C0310
FR0000121709-DER04

27 février 2024

Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société
(articles 234-8, 234-9, 5° et 234-10 du règlement général)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

1. Dans sa séance du 20 février 2024, l'Autorité des marchés financiers a examiné une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la SEB S.A. (« SEB »), qui s'inscrit dans le cadre d'une évolution dans l'actionnariat de cette société.

Le concert familial composé de (i) la SAS Venelle Investissement, ses associés et adhérents, (ii) l'association d'actionnaires Génération et ses adhérents, et (iii) d'autres actionnaires familiaux dont le véhicule d'investissement HRC, détenu par des actionnaires membres des deux courants précités (le « **concert familial** ») détient 18 944 290 actions SEB représentant 32 957 691 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) et 33 491 051 droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 34,23% du capital représentant 39,43% des droits de vote en AGO et 40,07% en AGE, selon la répartition suivante¹:

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Venelle	8 220 754	14,86%	16 358 178	16 358 178	19,57%	19,57%
Génération	6 106 846	11,04%	11 522 015	12 061 861	13,79%	14,43%
HRC	4 061 905	7,34%	4 061 910	4 061 910	4,86%	4,86%
Autres actionnaires du concert familial	554 785	1,00%	1 015 588	1 009 102	1,22%	1,21%
Total concert familial	18 944 290	34,23%	32 957 691	33 491 051	39,43%	40,07%

Peugeot Invest Assets, qui détient 2 223 674 actions SEB représentant 4 447 348 droits de vote, soit 4,02% du capital et 5,32% des droits de vote de cette société¹, a décidé de céder sa participation par voie de placement privé accéléré avec construction d'un livre d'ordres le 26 février 2024².

¹ Sur la base d'un capital composé de 55 337 770 actions représentant 83 578 393 droits de vote « théoriques » au 31 décembre 2023.

² Cf. communiqués de la société Peugeot Invest Assets en date des 26 et 27 février 2024.

A l'issue de cette cession et compte tenu de la perte des 2 223 674 droits de vote double attachés aux actions SEB cédées, le concert ci-dessus va détenir 18 944 290 actions SEB représentant dorénavant 32 957 691 droits de vote en AGO et 33 491 051 droits de vote en AGE, soit **34,23%** du capital, et **40,51%** des droits de vote en AGO et **41,17%** en AGE, selon la répartition suivante³:

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Venelle	8 220 754	14,86%	16 358 178	16 358 178	20,11%	20,11%
Génération	6 106 846	11,04%	11 522 015	12 061 861	14,16%	14,83%
HRC	4 061 905	7,34%	4 061 910	4 061 910	4,99%	4,99%
Autres actionnaires du concert familial	554 785	1,00%	1 015 588	1 009 102	1,25%	1,24%
Total concert familial	18 944 290	34,23%	32 957 691	33 491 051	40,51%	41,17%

Par conséquent, au résultat de la cession par Peugeot Invest Assets de sa participation dans SEB, le concert familial verra sa participation en droits de vote en AGO évoluer de 39,43% à 40,51%, et sa participation en droits de vote en AGE de 40,07% à 41,17%, ce qui matérialise un accroissement de plus de 1% sur une période de 12 mois, de sorte qu'il se trouvera en situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur les actions SEB en vertu des dispositions de l'article 234-5 du règlement général.

2. Dans ce contexte, le concert familial a sollicité de l'AMF, sur le fondement des dispositions de l'article 234-9, 5° du règlement général (réduction du nombre total de droits de vote existant dans la société visée), l'octroi d'une dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique en faisant valoir que l'accroissement de sa participation relative en droits de vote est la résultante exclusive et mécanique de la réduction du nombre total de droits de vote de SEB, dont il n'est pas à l'origine.

Considérant que l'accroissement de la participation relative en droits de vote du concert familial précité sera passif, puisque résultant d'une cession par un tiers pour laquelle ledit concert n'est pas à l'origine, l'Autorité a octroyé audit concert la dérogation sollicitée sur le fondement réglementaire invoqué.

³ Sur la base d'un capital qui sera à cette date composé de 55 337 770 actions représentant 81 354 719 droits de vote « théoriques » après cession des actions SEB.